BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

IV REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 35 / 93 / ADP

PORTANT SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES CARTOUCHES .

L' ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE ,

VU la Constitution ;

VU la Résolution N°001/ 92 / ADP du 17 Juin 1992, portant Validation du Mandat des Députés ;

VU la Loi N° 6 / 65 AN du 26 Mai 1965 , portant création du Code des Impôts Directs et Indirects et du Monopole des Tabacs, ensemble ses modificatifs ; notamment la Loi N°04/92/ ADP du 03 Décembre 1992 portant modification du Code des Impôts et Institution de la TVA ;

VU la Loi N° 03/92/ADP du 03 Décembre 1992 ,portant Révision du Code des Douanes ;

A DELIBERE EN SA SEANCE DU 03 DECEMBRE 1993

ET ADOPTE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Les dispositions des articles 339 à 343 du Code des Impôts relatives à la taxe sur les cartouches sont abrogées .

.../...

Article 2 : Les litiges se rapportant à des opérations pour lesquelles le fait générateur de la taxe est antérieur à la date d'entrée en vigueur de la présente Loi seront réglés selon les anciennes dispositions du Code des impôts relatives aux taxes spécifiques.

Article 3 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou , le 03 Décembre 1993.

Le Secrétaire de Séance **Le Président**

Mme M. Madeleine OUEDRAOGO **Dr . Bongnessan Arsène YE**